

P1D – le 15/02/2018

**Mouvement départemental 2018 :
Demande de bonification au titre du handicap**

Référence : Note de service P1D du 15/02/2018

Destinataires : Enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi : Marie-Ange LABERTRANDIE (04.90.27.78.63)

Sibylle BORREDA (04.90.27.76.22)

Sabine CANAVESE (04.90.27.76.44)

J'attire votre attention sur la note de service citée en référence relative aux demandes de bonification au titre du handicap lors de la participation au mouvement départemental 2018.

Attention :

Formulaire à compléter accompagné des pièces demandées et à transmettre à la DSDEN 84 (bureau des affaires médicales) **pour le vendredi 19 mars 2018**, délai de rigueur.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du Pôle 1^{er} degré - Moyens - RH



Avignon, le 15 février 2018

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré,

s/c de Mesdames et Messieurs les principaux de
collège,

s/c de Monsieur le directeur de l'EREA,

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale chargés de circonscription

**Pôle 1^{er} degré -
Moyens -
Ressources Humaines
(P1D)**

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC

Marie-Ange LABERTRANDIE
Bureau des Affaires Médicales
(BAM)
Tél. : 04 90 27 76 63
Mél : ce.bam84@ac-aix-
marseille.fr

Sibylle BORREDA
Sabine CANAVESE
(bureau mouvement)

Téléphone
04 90 27 76 22
04 90 27 76 44
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
ce.mouvement-84@
ac-aix-marseille.fr

**49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4**

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : Participation au mouvement départemental 2018 - demande de bonification au titre du handicap

Références : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 – art 60

BO n°42 du 13 novembre 2014

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires citées en référence, une bonification est accordée aux enseignants en situation de handicap.

Seuls peuvent prétendre à une bonification au titre du handicap les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, prévue par la loi du 11 février 2005 précitée.

La loi a élargi le champ des bénéficiaires et prend en compte la situation personnelle des agents titulaires, celle de leur conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi, ou de leur enfant reconnu handicapé ou malade.

Les personnels concernés par cette procédure doivent se faire connaître, en adressant le formulaire ci-joint accompagné des pièces demandées **pour le mercredi 19 mars 2018, date impérative**, à :

**DSDEN de Vaucluse
P1D - Bureau des Affaires Médicales
49, rue Thiers
84077 Avignon cedex 04.**

signé
Christian PATOZ



**DOSSIER DE DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP
MOUVEMENT DEPARTEMENTAL 2018**

A envoyer à la DSDEN de Vaucluse – pôle 1^{er} degré pour le mercredi 19 mars 2018

**Pôle 1^{er} degré -
Moyens -
Ressources Humaines
(P1D)**

NOM : Prénom :

Date de naissance : Situation de famille :

Nombre et âge des enfants à charge :

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC

- Affectation actuelle : école :

.....
à préciser : (TPD/AFA/PRO – DIR/ECMA/ECEL/TDep/TR/Specialisé)

ville :

- Domicile : ville : Tél. :

Position actuelle :

(activité normale, CLM, CLD, congé parental, disponibilité, poste adapté, stagiaire, détachement...).

Personne concernée :

Intéressé(e) Conjoint Enfant

Date de l'obtention de la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) ou d'enfant handicapé ou malade :

Le dépôt de demande auprès de la MDPH n'est plus recevable.

➤ **Pièces à joindre :**

✓ sous enveloppe close portant la mention « **PLI CONFIDENTIEL A L'ATTENTION DU MEDECIN DE PREVENTION** » :

- un courrier motivé au médecin de prévention
- les justificatifs de la situation à étudier : certificats médicaux, pathologie exacte, suivi médical, l'évolution prévisible...
- tout justificatif attestant que la mutation améliorera les conditions de vie de l'enseignant.

✓ hors de l'enveloppe accompagnant ce formulaire :

- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou la carte d'invalidité.
- courrier motivé à Monsieur le directeur académique détaillant le type de vœux envisagés (DIR/ECMA/ECEL/TR/Specialisé) et le secteur géographique.

Cadre réservé à l'administration :

Date d'arrivée de la demande :

Date de transmission au médecin de prévention :

Marie-Ange LABERTRANDIE
Bureau des Affaires Médicales
(BAM)
Tél. : 04 90 27 76 63
Mél : ce.bam84@ac-aix-
marseille.fr

Sibylle BORREDA
Sabine CANAVESE
(bureau mouvement)

Téléphone
04 90 27 76 22
04 90 27 76 44

Fax
04 90 27 76 75
Mél.

ce.mouvement-84@
ac-aix-marseille.fr

**49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4**

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs